

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0629

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Equipement - Transfert de gestion, à titre gratuit, d'un volume sis place Bellecour par la Ville de Lyon -
Bâtiment Le Rectangle

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Madame Emeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0629**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Equipement - Transfert de gestion, à titre gratuit, d'un volume sis place Bellecour par la Ville de Lyon - Bâtiment Le Rectangle**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a sollicité la Ville de Lyon en vue de la mise à disposition, à son profit, d'un volume foncier situé à l'intérieur du bâtiment Le Rectangle édifié place Bellecour à Lyon 2° et abritant l'Office du tourisme, pour permettre l'aménagement d'un ascenseur intérieur dédié aux personnes à mobilité réduite avec accès au parking situé dans le sous-sol de la place.

II - Désignation

Il s'agit du volume 5 de l'état descriptif de division en volumes modificatif. Parallèlement à ce volume, a été créé, dans le même état descriptif de division en volumes, le volume 4 correspondant à la rampe d'accès au bâtiment et dont l'emprise se situe sur le domaine public de la place, appartenant à la Métropole.

III - Condition de la mise à disposition

Aux termes du projet d'acte, le volume 5 serait mis à disposition de la Métropole par la Ville de Lyon, à titre gratuit, dans le cadre d'une convention de transfert de gestion d'une durée de 17 ans.

La Métropole prendrait en charge tous les frais inhérents à cette convention de transfert de gestion ainsi que les frais relatifs à l'état descriptif de division en volumes modificatif susvisé.

La Métropole se substituera de plein droit à la Ville de Lyon dans l'ensemble des droits et obligations attachés au bien mis à disposition, dans les limites de sa compétence, pendant toute la durée de la convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le transfert de gestion, par la Ville de Lyon au profit de la Métropole, à titre gratuit, du volume 5 de l'état descriptif de division en volumes modificatif situé à l'intérieur du bâtiment appartenant à la Ville de Lyon au profit de la Métropole : Le Rectangle édifié place Bellecour à Lyon 2° et abritant l'Office du tourisme, pour permettre l'aménagement d'un ascenseur intérieur dédié aux personnes à mobilité réduite avec accès au parking situé dans le sous-sol de la place.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer la convention de transfert de gestion et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette mise à disposition.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 156 € correspondant aux frais de géomètre et de 2 500 € correspondant aux frais d'acte notarié, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 011 - compte 6226 - fonction 844 - opération n° 0P10O1547.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.